

La conscience interdite des élus de la nation

Article rédigé par *Denis Lensel*, le 18 octobre 2013

LES "SAGES" du Conseil constitutionnel viennent de décider d'obliger les maires de France à célébrer les "mariages" homosexuels. Ils déniaient ainsi à ces élus du peuple français toute liberté de conscience, après le vote aux forceps de la loi Taubira au printemps dernier par un Parlement mis sous pression. Ces « Sages », qui valident ainsi la sinistre circulaire Valls du 13 juin, sont d'un conformisme idéologique grisâtre de bien mauvais augure.

Mme le ministre de la Famille Dominique Bertinotti a déclaré cette semaine : « Je ne suis pas dans la défense de la famille, mais dans la promotion des familles. » Dans une interview au Figaro, elle considère qu'« aujourd'hui, il y a des modèles familiaux que nos concitoyens ont créés eux-mêmes » (sic), et qu'il ne faut pas « rester en arrière, figé sur un modèle qui n'est plus le modèle unique »...

La doctrine officielle du régime socialiste est désormais conforme à cette « dictature du relativisme » que dénonçait le pape Benoît XVI. Une dictature paradoxale, car elle revêt les oripeaux d'une « tolérance » trompeuse, mais une dictature implacable, car en réalité, elle contraint, et menace déjà les récalcitrants de sanctions pénales prévues par M. Valls.

L'heure est donc à la résistance.

Denis Lensel

En savoir plus :

[Le communiqué du Conseil constitutionnel](#)

[La Décision n° 2013-353 QPC du 18 octobre 2013](#)

Sur Liberté politique.com :

[L'analyse de l'avocat du Collectif des maires, Me Geoffroy de Vries](#)

Le commentaire du professeur Nicolas Mathey : [Le Conseil constitutionnel insulte l'intelligence juridique](#)

*